



DUBERNARD

Notre engagement pour l'environnement passe par de petits gestes qui mis bout à bout...



Nos extincteurs à eau et à poudre ont une garantie de durée de vie exclusive de 20 ans. Nos fabrications génèrent donc 2 à 4 fois moins de déchets que les autres produits du marché.



Nous intégrons 25% d'électricité d'origine renouvelable à notre consommation totale.



Nous investissons dans de nouvelles machines pour notre unité de production afin de réduire notre consommation énergétique.



Nous remplaçons progressivement nos véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides.



Grâce à un banc d'épreuve hydraulique en circuit fermé, nous économisons 90% de l'eau nécessaire aux contrôles des soudures des extincteurs.



Nous fournissons à nos collaborateurs des vélos électriques pour leurs déplacements de proximité.



Nous réduisons nos rejets dans l'atmosphère en optimisant les tournées de nos techniciens et commerciaux.



Nous remplaçons les ampoules et néons ancienne génération par des éclairages LED.



Nous dématérialisons nos factures.



Nous installons des panneaux solaires sur la toiture de notre site de Bezons (95) pour produire de l'électricité verte. C'est 47 tonnes de CO2 évitées et l'équivalent de la consommation annuelle de 39 foyers.



Nous adhérons à ECOSYSTEM* et nous sommes point de collecte pour les Petits Appareils Extincteurs (PAE). * ECO SYSTEM est un éco-organisme à but non lucratif qui collecte, dépollue et recycle ces déchets.



Nous avons remplacé les gobelets en plastique de nos machines à café et de nos fontaines à eau par des mugs.



Nous trions et faisons recycler : palettes de bois, papiers, cartons, métaux, cartouches d'encres, piles, mégots de cigarettes...



Nous offrons à nos clients du miel fabriqué dans une ruche que nous parrainons.



Nous démantelons les extincteurs que nous remplaçons pour recycler ou valoriser chaque composant :

- les poudres extinctrices sont recyclées via une filière de compostage,
- les additifs et autres produits chimiques sont envoyés dans un centre de traitement spécialisé,
- les métaux sont triés pour être réutilisés dans la fabrication de nouvelles matières premières.

Les appareils à dioxyde de carbone (CO2) doivent être requalifiés tous les 10 ans au maximum. Les extincteurs réformés sont triés puis leurs composants recyclés ou réutilisés pour fabriquer de nouveaux appareils dits «échanges standard» (ES).

DUBERNARD a choisi d'être une entreprise éco-responsable reconnue par la certification ISO 14001 :

«ISO 14001 est une norme internationalement reconnue qui établit les exigences relatives à un système de management environnemental. Elle aide les organismes à améliorer leur performance environnementale grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources et à la réduction des déchets.

Cette norme prévoit qu'un organisme doit envisager toutes les questions environnementales liées à ses opérations, telles que la pollution atmosphérique, la gestion de l'eau et des eaux usées, la gestion des déchets, la contamination du sol, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation, et l'utilisation efficace des ressources.»